

COMMISSION PERMANENTE DU SDEA

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 19 octobre 2022 à 9h30
en salle Etienne Burger au SDEA
à Schiltigheim

sous la présidence de M. SENE Marc, 1^{er}-Vice-Président

Membres présents : Mmes/MM.

BACH Francis ; **BARBIER** Patrick ; **DOLLINGER** Isabelle ; **HITTINGER** Denis ; **HUBER** Claude ; **ISEL** Roger ; **JEANPERT** Chantal ; **LASTHAUS** Jean-Claude ; **LUTTMANN** Pierre ; **MICHEL** Patrick ; **NETZER** Jean-Lucien ; **PANNEKOECKE** Jean-Bernard ; **REINER** Denis ; **RIEDINGER** Denis ; **SCHANN** Gérard ; **SCHULTZ** Denis ; **STUMPF** René ; **SUCK** David ; **WOLF** Francis.

Membres représentés : Mme/MM.

GEIST Pierre (donne pouvoir à **SENE** Marc)
GUILLIER Anne (donne pouvoir à **ISEL** Roger)
HENTSCH Bernard (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)
HOFFSESS Marc (donne pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude)
MANDRY Jean-Claude (donne pouvoir à **SCHULTZ** Denis)
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard)
SCHAAL Thierry (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard)
THIELEN Pierre (donne pouvoir à **PANNEKOECKE** Jean-Bernard)

Membres absents excusés : Mme/MM.

DECKER Claude ; **IMBS** Pia ; **INGWILLER** Bernard ; **JANUS** Serge ; **WANTZ** Philippe.

Invité : M.

SCHIESTEL André, Trésorier du SDEA Alsace-Moselle

Assistaient en outre : Mmes/MM.

HERMAL Joseph, Directeur Général du SDEA
BURCKEL Estelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
FUCHS Isabelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
MELLIER Pascal, Directeur Général Adjoint du SDEA
TOUSSAINT Hadrien, Directeur des Ressources Financières et Matérielles
MUSSLIN Nicolas, Chef de services des Affaires juridiques

Date de convocation : 13 octobre 2022

MARCHES

A – MARCHES ATTRIBUES

VU les délégations consenties au Vice-Président en charge de la commande publique, des achats responsables et des affaires juridiques et aux Présidents des Commissions de marchés territoriales ;

ENTENDU les explications et précisions fournies par le Vice-Président en charge de la commande publique, des achats responsables et des affaires juridiques sur les marchés attribués depuis la séance du 15 septembre 2022, tels que figurant dans l'annexe jointe ;

APRES en avoir délibéré ;

LA COMMISSION PERMANENTE A L'UNANIMITE

- **PREND ACTE** desdits marchés passés ci-annexés.

B – ACTES MODIFICATIFS

CONSIDERANT que l'exécution du **marché n° 2021T00396APATN01** attribué à la société **TP KLEIN** pour des travaux de renforcement du réseau d'assainissement unitaire et de rénovation des branchements, sur le ban communal de Gundershoffen nécessite la passation d'un acte modificatif dont l'ensemble des éléments techniques et des enjeux financiers figurent en annexe ;

ENTENDU les explications et précisions fournies par le Vice-Président en charge de la commande publique, des achats responsables et des affaires juridiques ;

APRES en avoir délibéré ;

LA COMMISSION PERMANENTE A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** M. Jean-Claude LASTHAUS, Vice-Président en charge de la commande publique, des achats responsables et des affaires juridiques, à signer l'acte modificatif modifiant le marché mentionné ci-dessus.

VU les délégations de fonctions consenties au Vice-Président en charge de la commande publique, des achats responsables et des affaires juridiques et aux Présidents des Commissions de marchés territoriales ;

CONSIDERANT que les marchés suivants ont nécessité la passation d'actes modificatifs dont l'ensemble des éléments techniques et des enjeux financiers figurent en annexe :

1. **Marché n° 2019F0237MAOOC01 – Avenant n° 2** attribué à la société **LPCR** pour la fourniture et livraison de réactifs pour spectrophotomètre HACH LANGE et produits équivalents compatibles du laboratoire - lot n° 3.
2. **Marché n° 2019S0300APATN01 – Avenant n° 4** attribué à la société **BEREST** pour des études constitutives de dossiers d'autorisation de passage de réseau d'eaux usées sous voies SNCF et routières.
3. **Marché n° 2021F0043AAOOC01** attribué à la société **SOVAL** pour la fourniture et la livraison d'éléments fonte, béton et de matériaux associés pour les travaux d'assainissement.
4. **Marché n° 2021T0163MPATS01** attribué à la société **SADE** pour le renforcement du réseau d'eau potable et extension du collecteur d'assainissement, sur le ban communal de Lalaye-Charbes.
5. **Marché n° 2021T0118MPATN01** attribué à la société **EUROVIA** pour la réalisation de la conduite de transfert des effluents et de rejet des eaux traitées entre l'ancienne STEP de Stattmatten et la nouvelle STEP de Sessenheim.
6. **Marché n° 2019T0006APATO01** attribué à la société **ADAM** pour le transfert des effluents vers la nouvelle station d'épuration sur le Périmètre de Neuwiller-Lès-Saverne.
7. **Marché n° 2021T0246APATS01** attribué à la société **TELEREP EST** pour la rénovation du réseau d'assainissement sur le ban communal de Ribeauvillé, Dambach-La-Ville, Marckolsheim et Lièpvre.
8. **Marché n° 2020S0036GPATN01** attribué à la société **SINBIO SCOP** pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration du cours d'eau de la Sauer sur le ban communal de Beinheim.
9. **Marché n° 2021F0092EMNOC01** attribué à la société **SOVAL** pour la fourniture et la livraison de raccords spéciaux en fonte.
10. **Marché n° 2020S0082GPACN01** attribué à la société **ARTELIA** pour la maîtrise d'œuvre relative au projet de lutte contre les inondations par débordement du Kolbsenbach sur le ban communal de Reitwiller.

11. Marché n° 2018T0324APATO01 - Avenant n° 2 attribué au **groupement SOURCES (mandataire) / SYSTEME WOLF / DATOO** pour la construction de la station de traitement des eaux usées et pluviales sur le ban communal de Neuwiller-lès-Saverne.

12. Marché n° 2021T0385EPACN01 attribué à la société **SOTRAVEST** pour la fourniture et la mise en place de deux regards de régulation et la modification du réseau d'eau potable sur le ban communal de Rangen et Hohengœft.

13. Marché n° 2018F0173EMNOC01 attribué à la société **SAINT GOBAIN PAM** pour la fourniture et la livraison de tuyaux et raccords en fonte.

APRES avoir entendu les explications et précisions fournies par le Vice-Président en charge de la commande publique, des achats responsables et des affaires juridiques ;

APRES en avoir délibéré ;

**LA COMMISSION PERMANENTE
A L'UNANIMITE**

- **PREND ACTE** de la signature des 13 actes modificatifs ci-dessus, modifiant les conditions initiales d'exécution des marchés.

Suivent au registre les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME
Délibération certifiée exécutoire

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président



Marc SENE

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."

Accusé de réception en préfecture 067-256701152-20221019-2210004-DE Date de télétransmission : 29/11/2022 Date de réception préfecture : 29/11/2022
--

A - MARCHES ATTRIBUES

Les accords-cadres (contrats comprenant un montant minimum et/ou maximum) sont conclus, sauf disposition contraire, pour une durée de quatre années.

1. Outil commun

Numéro	Objet	Attributaire	Montant € HT	Estimation € HT
2022S0074EPAOC	ETUDE DE MARCHE POUR UNE UTILISATION DU CHANVRE, MATERIAU BIOSOURCE, DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION (Groupement de commandes SDEA / EMS)	FIBRES RECHERCHE DEVELOPPEMENT	56 798,00 (50% SDEA / 50% EMS)	60 000,00
2022S0237APAOC	ETUDE DE POTENTIEL DE DERACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DES STATIONS D'EPURATION DE MARCKOLSHEIM ET SCHOENAU	ELLENY	26 995,50	75 100,00

2. Territoire Zorn Moder

Numéro	Objet	Attributaire	Montant € HT	Estimation € HT
2022T0222MPAZM	CREATION D'UNE NOUE ET POSE D'UN RESEAU D'EAU PLUVIALE POUR LUTTER CONTRE LES COULEES DE BOUES DE ROHR - PERIMETRE DE LA VALLEE DU ROHRBACH - COMMUNE DE ROHR	DIEBOLT TP	130 000,00	192 000,00

3. Territoire Centre Sud

Numéro	Objet	Attributaire	Montant € HT	Estimation € HT
2022T0128EPACS	REFECTION EN MATERIAUX BITUMEUX DES TRANCHEES EN VOIRIES DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES DANS LA REGION DE STRASBOURG MOLSHEIM	EIFFAGE	187 837,50	Durée : 2 ans Estimation : 209 500,00 Minimum : 80 000,00 Maximum : 300 000,00

4 Territoire Nord

Numéro	Objet	Attributaire	Montant € HT	Estimation € HT
2022S0146APATN	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DE DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES - QUARTIER DE L'ALLIANCE – COMMUNE DE SESSENHEIM	BEREST	35 000,00	49 150,00
2022T0187EPATN	PERIMETRE DE LA MODER - COMMUNE VAL DE MODER - RUES DU DOCTEUR MORITZ, DU PUIIS ET DE LA GARE - RENOVATION ET RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE	SOTRAVEST	184 500,00	190 000,00
2022T0194MPATN	COMMUNE DE LEUTENHEIM - RUE PRINCIPALE - TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT	ROTT TRAVAUX PUBLICS	449 038,00	480 000,00

2022T0232APATN	TRAVAUX DE RENOVATION ET RÉHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DU PERIMETRE DE SAUER-PECHELBRONN	AXEO TP	97 934,00	144 501,00
2022T0260APATN	PERIMETRE SAUER PECHELBRONN - COMMUNE D'OBERSTEINBACH - RUE DU HEUBUHL - POSE D'UN RESEAU DE COLLECTE D'EAUX PLUVIALES ET CREATION D'UN EXUTOIRE	SOTRAVEST	29 875,00	27 000,00

5.Territoire Ouest

Numéro	Objet	Attributaire	Montant € HT	Estimation € HT
2022F0234AMNTO	PERIMETRE DE LA REGION DE SAVERNE ZORN MOSSEL – VILLE DE SAVERNE - FOURNITURE D'UN DEBITMETRE A CLAPET POUR L'AUTOSURVEILLANCE DU DEVERSOIR D'ORAGE (DO) 14001	GRAVIFLOW	24 227,04	25 000,00

6.Territoire Alsace Centrale

Numéro	Objet	Attributaire	Montant € HT	Estimation € HT
2022T0208MPATS	PERIMETRE DE SELESTAT ET BALDENHEIM MUSSIG - COMMUNE DE MUSSIG - RUE DE LA FORET – RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE	VA BTP	188 787,00	221 090,00

2022T0209MPATS	PERIMETRE DE KAYSERSBERG – VIGNOLE – VILLE DE KAYSERSBERG - RENOUELEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE	EUROVIA	522 617,00	550 000,00
2022T0215MPATS	PERIMETRE DE RORSCHWIHR - COMMUNE DE RORSCHWIHR - RUES DE LA FORET ET GRAND'RUE - RENOUELEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE	VA BTP	197 972,50	250 000,00

7.Territoire III Amont

Numéro	Objet	Attributaire	Montant € HT	Estimation € HT
2022S0116GPAAM	PERIMETRE RIED AUX CHATEAUX – ETUDE POUR L'EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT HYDRO-SEDIMENTAIRE DU GIESSEN AVAL - ELABORATION D'UN PLAN DE RESTAURATION ET DE GESTION	SETEC HYDRATEC	54 900,00	90 000,00

8.Territoire III Aval

Numéro	Objet	Attributaire	Montant € HT	Estimation € HT
2022S0133GPAAV	PERIMETRE DU PAYS DE BARR - ETUDE DE FAISABILITE POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE DE L'ANDLAU	SETEC HYDRATEC	30 000,00	50 000,00

2022T0197GPAAV	TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES COULÉES DE BOUE À WASSELONNE - AMENAGEMENT DE DEUX OUVRAGES DE STOCKAGE - SITE DU BUBENSTEIN	GCM	186 567,50	320 000,00
----------------	--	------------	------------	------------

9.Territoire Affluents du Rhin secteur Sauer Kabach

Numéro	Objet	Attributaire	Montant € HT	Estimation € HT
2022S0144GPASK	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS A HOHWILLER - COMMUNE DE SOULTZ-SOUS-FORETS	SAFEGE	46 524,00	46 000,00

10.Territoire Est Mosellan

Numéro	Objet	Attributaire	Montant € HT	Estimation € HT
2022T0145APAEM	PERIMETRE DU ROHRBACH-VAL D'ACHEN – COMMUNE DE BINING - TRAVAUX D'ELIMINATION D'EAUX CLAIRES PARASITES ET POSE D'UN RESEAU PSEUDO-SEPARATIF DE DIAMETRE 250	VISCONTI CHARLES	79 959,00	81 000,00
2022T0170APAEM	TRAVAUX SUR RESEAUX D'ASSAINISSEMENT-BRANCHEMENTS – PETITES EXTENSIONS – RENOUVELLEMENT DE COLLECTEURS ET REPARATIONS PAR MISE A DISPOSITION DE MOYENS EN ENGIN – PERSONNELS ET FOURNITURES – PRESTATIONS - LOT 1 - PERIMETRE DE BITCHE	GREBIL RENE	931 647,00	Estimation : 882 000,00 Minimum : 400 000,00 Maximum : 1 600 000,00

2022T0171APAEM	TRAVAUX SUR RESEAUX D'ASSAINISSEMENT- BRANCHEMENTS – PETITES EXTENSIONS – RENOUVELLEMENT DE COLLECTEURS ET REPARATIONS PAR MISE A DISPOSITION DE MOYENS EN ENGINs – PERSONNELS ET FOURNITURES – PRESTATIONS - LOT 2 - PERIMETRE ROHRBACH VAL D'ACHEN	WENDLING TP	437 568,00	Estimation : 460 000,00 Minimum : 200 000,00 Maximum : 1 000 000,00
----------------	--	-------------	------------	--

B - ACTES MODIFICATIFS

Actes modificatifs à approuver

1. Marché n° 2021T00396APATN01

Périmètre de GUNDERSHOFFEN, Commune de GUNDERSHOFFEN - Renforcement du réseau d'assainissement unitaire et rénovation des branchements, attribué à la société TP KLEIN le 17 février 2022, pour un montant de 243 818,30 € HT.

Contexte de l'acte modificatif :

Lors de l'exécution des travaux relatifs à ce marché, un certain nombre de prestations complémentaires, non prévues initialement, ont dû être mise en œuvre pour la bonne exécution des travaux, à savoir :

- La mise en œuvre de concassé au droit de la tranchée du collecteur d'assainissement afin de rétablir la circulation, dans l'attente de la pose des enrobés définitifs prévue au projet de voirie.
- Le rabotage des enrobés au droit des tranchées des branchements d'assainissement renouvelés en traversée de chaussée. L'utilisation d'une raboteuse a été nécessaire vu l'épaisseur des enrobés en place (0,20 cm en moyenne) à la place d'un sciage-évacuation « classique ».
- La réfection des enrobés sur une épaisseur de 0,22 cm en grave bitume au droit des tranchées des branchements d'assainissement renouvelés en traversée, l'épaisseur prévue étant de 0,08 m.
- L'augmentation des moyens mis en œuvre pour l'évacuation des déblais et l'approvisionnement des remblais de tranchée du collecteur d'assainissement en raison de la coupure de la route durant le chantier (renouvellement de l'ouvrage d'art sur le « Lorsgraben ») non prévue initialement.
- La fourniture et pose d'enrochement au droit de l'exutoire du déversoir d'orage non prévu au marché.
- La réfection des enrobés sur une épaisseur de 0,22 cm en grave bitume au droit de tranchée du collecteur d'assainissement, l'épaisseur prévue étant de 0,08 m.

En revanche, certains travaux prévus initialement au marché n'ont pas été nécessaires à la réalisation du chantier.

Il en résulte un différentiel nécessitant la passation du présent avenant.

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif € HT	% de variation	Délai supplémentaire	Date du devis
Travaux supplémentaires	44 723,20	18,34	10 jours	19/09/2022

Il est donc proposé à la Commission Permanente d'approuver l'avenant présenté ci-dessus.

Actes modificatifs signés dans le cadre des délégations de fonctions

1. Marché n° 2019F0237MAOOC01- Avenant n° 2

Fourniture et livraison de réactifs pour spectrophotomètre HACH LANGE et produits équivalents compatibles du laboratoire - lot n° 3, attribué à la société LPCR le 20 septembre 2019, pour un montant maximum de 300 000,00 € HT.

Contexte de l'acte modificatif :

Les besoins en réactifs pour le laboratoire et les ouvrages du SDEA, ont été décuplés, et le montant maximum de l'accord-cadre a été atteint prématurément, alors que le marché se termine le 31/12/2023. Le marché sera relancé de façon anticipée au 1^{er} trimestre 2023. Dans l'intervalle, il est primordial de garantir une source d'approvisionnement pour le bon fonctionnement du laboratoire du SDEA. Aussi, il convient d'augmenter le montant maximum de l'accord-cadre.

Pour rappel, l'avenant n° 1 portait sur la substitution de l'entité LPCR par LPCR SAS. Cet avenant n° 1 n'avait aucune incidence financière.

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif € HT	% de variation	Délai supplémentaire	Date du devis
Augmentation du montant maximum	30 000,00	10,00	Sans objet	Sans objet

2. Marché n° 2019S0300APATN01 – Avenant n° 4

Études constitutives de dossiers d'autorisation de passage de réseau d'eaux usées sous les voies SNCF et routières, attribué à la société BEREST le 30 août 2019, pour un montant de 47 950,00 € HT.

Contexte de l'acte modificatif :

A la suite de l'acceptation par la SNCF de la réutilisation d'une traversée existante pour réaliser le raccordement au réseau public d'assainissement de l'entreprise « Alélor », la déviation d'un fossé vers un nouvel exutoire est nécessaire. Toutefois cette solution technique doit faire l'objet d'un dossier de déclaration de travaux en rivière auprès des services de la DDT.

Cette prestation n'ayant pas été prévue au marché initial, la passation d'un avenant est nécessaire. Cette étude a été évaluée à 1.825,00 € HT et elle se substitue au suivi géotechnique pour le dossier Sessenheim – Soufflenheim qui avait été chiffré à 3 650 € HT.

Contexte des trois actes modificatifs précédents :

L'avenant n° 1 avait pour objet la réalisation de calculs complémentaires de la surcharge sur fourreau et la justification aux efforts de poussée lors de l'opération sans tranchée.

L'avenant n° 2 avait pour objet la réalisation d'une nouvelle note de calcul en fonction des données d'entrées fournies concernant la justification aux efforts de poussée lors de l'opération sans tranchée, ainsi que de la note de dimensionnement du fourreau sous les surcharges ferroviaires et le poids des terres.

Pour rappel, le titulaire avait déjà fait appel à un sous-traitant pour être en capacité de répondre aux attentes complémentaires de la SNCF qui avaient déjà donné lieu à la conclusion d'un avenant n° 1 au marché. Ainsi, la société FORETUDE a été agréée comme sous-traitant pour la réalisation d'une partie de la prestation. Les études complémentaires ont été réalisées par ce sous-traitant.

Cette nouvelle note de calcul doit être réalisée à la suite d'un changement du référentiel de la SNCF « Petits ouvrages neufs sous et à proximité des voies réalisés par une méthode de travaux sans tranchée » IG91884 (EF 9 C 5) intervenu le 24 février 2020.

Pour l'avenant n° 3, il a été nécessaire de réaliser une troisième note de calcul en fonction des données d'entrées fournies concernant la justification aux efforts de poussée lors de l'opération sans tranchée, ainsi que de la note de dimensionnement du fourreau sous les surcharges ferroviaires et le poids des terres d'une part.

L'ajout de cette troisième note de calcul induit une plus-value de 1 500 € HT.

Certaines prestations prévues au marché initial doivent également être supprimées. Les moins-values s'appliquent aux prestations non effectuées initialement prévues pour le raccordement de RAIFALSA - ALELOR à MIETESHEIM, à savoir :

- Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), analyse des offres et suivi des prestations pour l'étude de sol nécessaire à l'obtention des avis techniques d'un montant de 1 350,00 € HT ;
- Études et suivi nécessaires à la mission de suivi topographique lors de l'exécution des travaux dans l'emprise du domaine de la SNCF d'un montant de 7 300,00 € HT.

La suppression de ces prestations représente une moins-value de 8 650 € HT.

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif € HT	% de variation	Délai supplémentaire	Date du devis
Prestations supplémentaires et moins-values	-1 825,00	-3,28	1 semaine	25/08/2022
	Avenant n° 1 : 5 000,00	Avenant n° 1 : 10,43		
	Avenant n° 2 : 2 400,00	Avenant n° 2 : 5,43		
	Avenant n°3 : -7 150,00	Avenant n°3 : -14,91		

3. Marché n° 2021F0043AAOOC01

Fourniture et livraison d'éléments fonte, béton et de matériaux associés pour les travaux d'assainissement, attribué à la société SOVAL le 26 mars 2021, pour un montant maximum de 760 000 € HT.

Contexte de l'acte modificatif :

Le présent avenant prend acte d'une modification exceptionnelle des prix d'une part (*il a été convenu d'appliquer une hausse moyenne de +25 % sur les prix de vente initiaux*) et entend modifier la clause butoir associée à la clause variation des prix d'autre part.

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif € HT	% de variation	Délai supplémentaire	Date du devis
Modification des Prix et du CCAP	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

4. Marché n° 2021T0163MPATS01

Périmètre de l'ILL AU VIGNOBLE, Commune de LALAYE-CHARBES - Renforcement du réseau d'eau potable et extension du collecteur d'assainissement, attribué à la société SADE le 1^{er} octobre 2021, pour un montant de 429 939,10 € HT.

Contexte de l'acte modificatif :

Certaines circonstances et éléments techniques non prévisibles au départ ont ralenti l'avancée du chantier.

À la suite d'un remaniement du projet de la Commune de LALAYE, en accord avec le SDEA et les élus des Commissions Locales « eau potable » et « assainissement » de la VALLEE DE VILLE (MM. JANUS et ESCHRICH), plusieurs éléments non prévisibles au début du chantier ont été réalisés par l'entreprise SADE :

- *IMPASSE DES CHATELETS* (Décaissement + mise en place de 0/80) : La mauvaise météo et la portance du chemin en question, ont eu raison d'un décaissement total sur la longueur du tronçon où la conduite d'eau potable et d'assainissement a été posée. Un décaissement total sur une profondeur de 40 cm et remblaiement en matériaux d'apport de type 0/80 a été effectué sur un tronçon de 70 ml ainsi que sur une largeur de 2,8 m.

- *IMPASSE DES CHATELETS* (Reprise des eaux pluviales) : De nombreux croisements ont été observés lors du terrassement surtout des conduites d'eaux pluviales venant des habitations et traversant le chemin en question dont plusieurs ont dû être reposés. 23 ml de conduite PVC 110 ont dû être posés. La mise en place de ces dernières n'a pu qu'être réalisée sous conditions de la mise en place d'un pompage.

- *IMPASSE DES CHATELETS* (Conduite provisoire D63/50) : La conduite d'eau potable étant traversante d'une part et d'autre du chemin, et cette dernière étant en croisement directe avec la nouvelle conduite d'eau et le collecteur d'assainissement à poser, l'entreprise SADE a dû se résoudre à mettre en place une conduite provisoire d'alimentation en eau potable sur une longueur de 70 ml.

- *RUE PRINCIPALE* (Conduite provisoire D63/50) : La circulation ayant dû être maintenue au niveau de l'École, par un souci de place et d'implantation de la conduite d'eau existante, cette dernière étant en croisement directe avec la nouvelle conduite d'eau et le collecteur d'assainissement à poser, l'entreprise SADE a dû se résoudre à mettre en place une conduite provisoire d'alimentation en eau potable sur une longueur de 75 ml.

- *RUE DES JOURNAUX* (Conduite provisoire D63/50) : La circulation ayant dû être maintenue au niveau de l'École, par un souci de place et d'implantation de la conduite d'eau existante, cette dernière étant en croisement directe avec la nouvelle conduite d'eau et le collecteur d'assainissement à poser, l'entreprise SADE a dû se résoudre à mettre en place une conduite provisoire d'alimentation en eau potable sur une longueur de 30 ml.
- *RUE PRINCIPALE* (Drainage pour évacuation des eaux de ruissellement vers le ruisseau) : Mise en place de drain suite à la présence d'eau claire dans une fouille lors des travaux de raccordement de la conduite principale ou de rénovation de branchements particuliers.
- *BRANCHEMENT FONCK Serge* (Démolition Terrasse + réfection béton + branchement privé) : Raccordement d'un branchement assainissement en partie privée y compris la vidange de la fosse existante, la démolition de la dalle de la terrasse, le terrassement en partie privée au niveau du jardin et de la terrasse, la réalisation du branchement (fourniture et pose des tuyaux et des pièces de jonction), le remblaiement de la zone excavée et réfection de la terrasse en béton y compris en place de treillis soudé.
- *MISE EN PLACE D'UN REGARD 2000X1500* (stabilisateur amont en place dans un regard existant) : Suite à un encombrement massif au niveau de l'ouvrage existant en place, il a été décidé avec l'entreprise SADE et les services du SDEA de remplacer l'ouvrage existant (terrassement et évacuation des déblais, démolition de l'ouvrage existant ainsi que mise en décharge, bétonnage du fond de regard avec mise en place d'un puisard, pose et mise en place d'un regard rectangulaire 2000x1500 H<1.50m, fourniture tampon et mise à niveau de ce dernier, fourniture et mise en place d'une échelle, fourniture et mise en œuvre des matériaux de remblai).
- *PASSAGE SOUS RIVIERE IMPASSE DES JOURNAUX* : Passage en sous œuvre du ruisseau pour permettre le passage de la conduite d'eau potable et d'assainissement (1 journée de travail avec une équipe composée de 4 personnes avec matériel).
- *REPRISE DES BRANCHEMENTS N°97 – N°97A RUE PRINCIPALE* : Reprise des branchements en question non renouvelés car déjà en PEHD, reprise de la conduite existante au niveau de la rue principale en PEHD diamètre 50.
- *DIFFERENCE DE TARIFS ENTRE LE FOURNISSEUR LEONHART et HELMBACHER* : Suite à une demande de la CEA, remblai en tout-venant et non en recyclé comme prévu initialement (différence kilométrique assez importante).
- *CREATION D'UNE VIDANGE ANGLE RUE PRINCIPALE ET IMPASSE DU CHATELET* : Pose d'une vidange au niveau du point bas au niveau de la conduite et traversée de la chaussée RD réalisée par fonçage (fusée).

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif € HT	% de variation	Délai supplémentaire	Date du devis
Travaux supplémentaires	51 705,25	12,00	Sans objet	14/09/2022

5. Marché n° 2021T0118MPATN01

Périmètre ARGILE et MODER - Périmètre SOUFFLENHEIM et Environs - Communes de STATTMATTEN et SESSENHEIM - Réalisation de la conduite de transfert des effluents et de rejet des eaux traitées entre l'ancienne STEP de STATTMATTEN et la nouvelle STEP de SESSENHEIM, attribué à la société EUROVIA le 15 juin 2021, pour un montant de 527 591,30 € HT.

Contexte de l'acte modificatif :

Lors de l'exécution des travaux relatifs à ce marché, un certain nombre de prestations complémentaires, non prévues initialement, ont dû être mises en œuvre pour la bonne exécution des travaux, à savoir :

- Une chambre à vanne a dû être installée sur la conduite de refoulement en fonte DN 200 mm pour faciliter les interventions ultérieures sur ce réseau. Pour cela un regard béton de dimension 2,00 m x 1,5 m x 1,00 m a été installé sur le tracé de la conduite. Un té en fonte équipé de 2 vannes y a été installé (11.951 € HT).
- Une adaptation d'un regard en PVC a dû être réalisée sur mesure pour permettre le raccordement du collecteur provenant de la voie SNCF (750 € HT).
- Des éléments béton ont dû être réalisés sur mesure pour la réalisation du siphon sous la conduite en entrée de l'ancienne STEP (1.500 € HT).
- La clôture de l'ancienne STEP a été déposée et reposée (sur 4 ml) pour permettre l'installation du puits de rabattement de nappe (1.000 € HT).
- La Société Eurovia est intervenue pour réaliser les terrassements nécessaires (2 fouilles) à la mise hors service du câble France Telecom qui était présent dans l'emprise des travaux (1.000 € HT).
- Le tracé des canalisations au niveau de la RD et de la rue du contournement a nécessité de déposer et de reposer 12 ml de bordure béton au niveau des ilots (780 € HT)
- Une trappe de visite articulée, non prévue au marché a été posée sur le regard à l'aval du siphon (1.900 € HT).
- Un regard de branchement eau potable de dimension 1,20 x 1,20 x 1, 80 a été posée en entrée de STEP (1.700 € HT).
- 13 piquages rendu étanche par la suite à la résine avec un robot spécialisé ont été réalisés sur le collecteur DN 1200 mm. Cette technique a permis d'éviter la pose de 13 regards supplémentaires sur le collecteur (12.935 € HT).
- La remise en état des accotements le long de la rue du contournement a nécessité l'apport et la mise en œuvre de terre végétale avant le réensemencement (1.500 € HT).

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif € HT	% de variation	Délai supplémentaire	Date du devis
Travaux supplémentaires	35 016,00	6,64	3 semaines	12/09/2022

6. Marché n° 2019T0006APATO01

Périmètre de NEUWILLER-LES-SAVERNE, Transfert des effluents vers la nouvelle station d'épuration, attribué à la société ADAM le 1^{er} avril 2019, pour un montant de 628 709,50 € HT.

Contexte de l'acte modificatif :

Lors des travaux de fouille, nous avons été amenés à terrasser dans de la roche franche sur une superficie supérieure à celle prévue au marché initial. Le linéaire total de présence de cette strate de roches entre les regards EU 10 et EU 04 est de 350 m. La hauteur de cette strate est d'environ 2,50 m, pour une largeur de tranchée de 2,00 m.

Le volume initial de terrassement de roche franche était évalué à 400 m³, mais la réalité du chantier présente un volume total de 1790 m³. (400 m³ prévus au marché+1390 m³ imprévus)

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif € HT	% de variation	Délai supplémentaire	Date du devis
Travaux supplémentaires	25 036,20	3,98	Sans objet	19/08/2019

7. Marché n° 2021T0246APATS01

Communes de RIBEAUVILLE, DAMBACH-LA-VILLE, MARCKOLSHEIM et LIEPVRE - Rénovation du réseau d'assainissement attribuée à la société TELEREP EST le 1^{er} octobre 2021, pour un montant de 136 123,00 € HT.

Contexte de l'acte modificatif :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la route de Rombach à LIEPVRE, lors des inspections télévisées et travaux préparatoires réalisés par l'entreprise TELEREP en juillet 2022, il s'est avéré que le tronçon du collecteur d'assainissement R13010-R13011 se trouve dans un état critique et présente des fissurations importantes à plusieurs endroits.

Le gainage de ce tronçon n'était pas prévu au marché car lors de l'inspection télévisée réalisée lors des études par le SDEA en juillet 2019, l'état du collecteur d'assainissement était acceptable. Son état s'étant considérablement dégradé entre temps, une intervention de gainage doit être réalisée, tant que les déformations ne sont pas trop importantes, impliquant par conséquent des travaux de réparations plus importants.

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif € HT	% de variation	Délai supplémentaire	Date du devis
Travaux supplémentaires	9 645,00	7,08	15 jours	23/08/2022

8. Marché n° 2020S0036GPATN01

Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de cours d'eau de la Sauer à BEINHEIM, attribué à la société SINBIO SCOP le 11 mars 2020, pour un montant de 66 475,00 € HT.

Contexte de l'acte modificatif :

L'étude d'avant-projet a été réalisée et a conclu à une augmentation du montant global de l'enveloppe du budget travaux alloué à l'opération.

Un besoin complémentaire relatif à la constitution du dossier règlementaire, s'est avéré nécessaire à la suite de l'observation d'espèces protégées sur le site.

Conformément aux dispositions du CCAP, il convient désormais de fixer le forfait définitif de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre à 36 744,01 € HT et le coût prévisionnel des travaux à 450 000 € HT.

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif € HT	% de variation	Délai supplémentaire	Date du devis
Mission de Maitrise d'œuvre	9 069,01	14,00	Sans objet	14/02/2022

9. Marché n° 2021F0092EMNOC01

Fourniture et livraison de raccords spéciaux en fonte, attribué à la société SOVAL le 6 juillet 2021, pour un montant maximum 1 200 000,00 € HT.

Contexte de l'acte modificatif :

L'augmentation des prix des matériaux, de la hausse de l'énergie et du transport, en 2021-2022, a un impact important dans l'exécution de l'accord-cadre. Le titulaire a signalé au pouvoir adjudicateur cette augmentation significative du coût d'exécution des prestations et l'a justifié par courriel du 17 juin 2022 sur le fondement de la théorie de l'imprévision, accompagné des justifications exigées par la circulaire du 30 mars 2022 n°6338/SG.

Le présent avenant, dans un contexte de crise économique, a pour objet d'aménager la situation entre les parties afin de permettre la continuité des relations contractuelles.

Il prend acte d'une modification exceptionnelle des prix d'une part (*il a été convenu d'appliquer une hausse moyenne de +10.07% sur les prix de vente initiaux*) et entend modifier la clause butoir associée à la clause de variation des prix d'autre part.

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif € HT	% de variation	Délai supplémentaire	Date du devis
Modification des prix de l'accord-cadre et de la clause de révision des prix	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

10. Marché n° 2020S0082GPACN01

Maîtrise d'œuvre relative au projet de lutte contre les inondations par débordement du Kolbsenbach sur la Commune de REITWILLER, attribué à la société ARTELIA le 4 mars 2020, pour un montant de 90 640,00 € HT.

Contexte de l'acte modificatif :

L'étude d'avant-projet a été réalisée et a conclu à une augmentation significative du montant global de l'enveloppe du budget travaux alloué à l'opération.

Conformément aux dispositions du CCAP, il convient désormais de fixer le forfait définitif de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre à 9,05% et le coût prévisionnel des travaux à 600 000 € HT.

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif € HT	% de variation	Délai supplémentaire	Date du devis
Mission de maitrise d'œuvre	11 000,00	14,00	17 mois	24/06/2022

11. Marché n° 2018T0324APATO01- Avenant n° 2

Périmètre de NEUWILLER-LES-SAVERNE, Commune de NEUWILLER-LES-SAVERNE, Construction de la station de traitement des eaux usées et pluviales, attribué aux groupements SOURCES – SYSTEME WOLF - DATOO le 15 juillet 2019, pour un montant de 1 385 547,00 € HT.

Contexte de l'acte modificatif :

Le démarrage des travaux de construction de la station d'épuration de NEUWILLER-LES-SAVERNE a eu lieu en mai 2020 à l'issue du premier confinement lié à la pandémie de COVID 19. Afin d'assurer la protection du personnel des entreprises qui sont intervenues et pour respecter les prescriptions gouvernementales, différentes mesures ont été mises en œuvre.

Par ailleurs, à l'issue de la mise en route de la station d'épuration, un colmatage systématique de la grille manuelle a été constaté en période de pluie. L'accumulation de déchets engendrait une mise en charge du canal de dégrillage ce qui occasionnait la sollicitation du by-pass de l'ouvrage provoquant le dysfonctionnement de certains équipements de la station tels que les agitateurs et les pompes. Pour pallier ces dysfonctions, la mise en place d'un dégrilleur fin, d'entrefers de 3 mm, est nécessaire.

Pour rappel, un acte modificatif n° 1 avait été conclu précédemment et avait pour objet une modification des tâches à réaliser entre le mandataire et les co-traitants donc sans incidence financière sur le marché concerné. Cet avenant n° 1 n'avait aucune incidence financière.

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif € HT	% de variation	Délai supplémentaire	Date des devis
Travaux supplémentaires	59 576,61	4,30	31 semaines	24/09/2021 08/11/2021

12. Marché n° 2021T0385EPACN01

Fourniture et mise en place de deux regards de régulation et modification du réseau d'eau potable dans les Communes de RANGEN et HOHENGOEFT, attribué à la société SOTRAVEST le 4 novembre 2021, pour un montant de 84 535,00 € HT.

Contexte de l'acte modificatif :

Dans le contexte du chantier en cours rue de Rangen, il s'est avéré nécessaire de poser un regard dessableur, de poser deux conduites DN200, et d'effectuer la réfection d'enrobés de deux avaloirs.

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif € HT	% de variation	Délai supplémentaire	Date du devis
Travaux supplémentaires	6 966,00	8,24	Sans objet	18/05/2022

13. Marché n° 2018F0173EMNOC01 – Avenant n°2

Fourniture et livraison de tuyaux et raccords en fonte, attribué à la société SAINT GOBAIN PAM le 28 novembre 2018, pour un montant maximum de 1 200 000,00 € HT.

Contexte de l'acte modificatif :

L'augmentation des prix des matériaux, de la hausse de l'énergie et du transport, en 2021-2022, a un impact important dans l'exécution de l'accord-cadre. Le titulaire a signalé au pouvoir adjudicateur cette augmentation significative du coût d'exécution des prestations et l'a justifié par courrier du 16 mai 2022 sur le fondement de la théorie de l'imprévision, accompagné des justifications exigées par la circulaire du 30 mars 2022 n°6338/SG.

Le présent avenant, dans un contexte de crise économique, a pour objet d'aménager la situation entre les parties afin de permettre la continuité des relations contractuelles. Le présent avenant prend acte d'une modification exceptionnelle des prix d'une part (*il a été convenu d'appliquer une hausse moyenne de +12% sur les prix de vente initiaux*) et entend modifier la clause butoir associée à la clause variation des prix d'autre part.

Pour rappel, l'avenant n° 1 portait sur la substitution de l'entité SAINT GOBAIN PAM par SAINT GOBAIN PAM CANALISATION. Cet avenant n° 1 n'avait aucune incidence financière.

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif € HT	% de variation	Délai supplémentaire	Date du devis
Modification des prix de l'accord-cadre et de la clause de révision des prix	Sans Objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet